

Défi 4 Action 4.2 – Favoriser le stationnement des vélos

1 DESCRIPTION DU PROJET

Quatre gares sont situées sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et offrent chacune du stationnement vélo gratuit sous abri. Concernant le stationnement vélos sécurisé, la situation était inégale selon les pôles:

- le pôle de Lieusaint/Moissy offre des Vélostations depuis 2009 qui permettent le stationnement sécurisé des vélos. Les 80 emplacements proposés suffisent pour répondre à la demande.
- le pôle de Savigny-le-Temple fait l'objet d'une étude de pôle qui est en cours de programmation. Une consigne Véligo est prévue dans le réaménagement du pôle.
- les pôles de Combs-la-Ville et de Cesson ne disposaient pas d'offre de stationnement en consigne.

Dans le cadre de son schéma directeur des liaisons douces, la Communauté d'agglomération Sénart avait voté en 2010 une action en faveur du stationnement vélos sur les pôles gares.

La CA a ainsi fait le choix d'équiper les deux pôles restant pour déployer une offre homogène et développer l'usage du vélo.



©Christophe RECOURA - STIF

Le pôle de Combs-la-Ville dispose depuis 2010 d'un Parc Relais labellisé par le Stif qui possédait un local vélos de 89 places. Pour offrir le même niveau de service sur tous les pôles il a été décidé d'effectuer des travaux d'aménagement de ce local vélo afin de le rendre conforme aux exigences du Schéma directeur du Stationnement Vélos du STIF, et de l'agrandir à 108 places. La consigne a ouvert en novembre 2014

Le pôle de Cesson ne disposait que d'abris ouverts en libre service. Une consigne Véligo de 40 places a été créée sur une parcelle mise à la disposition de la communauté d'agglomération par la commune. La consigne a ouvert en décembre 2015.

©CA Grand Paris Sud



Les services technique de la CA ont effectué l'ensemble des démarches administratives et techniques pour la création de ces consignes (étude de dimensionnement, de positionnement, marchés et suivi de travaux...)

2

LES ACTEURS DU PROJET

- Maître d'œuvre et maîtrise d'ouvrage : CA Sénart
- Gestion : marché public dans le cadre de la gestion des parcs de stationnement et des Véligos attribué à Indigo depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'en 2018.

Le montant des travaux est de 53 400 euros HT pour la consigne de Combs-la-Ville et de 77 800 euros HT pour la consigne de Cesson, avec une subvention du STIF de 75 %.

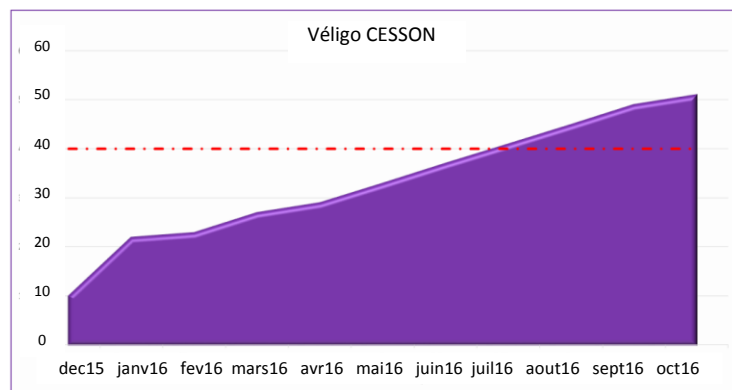
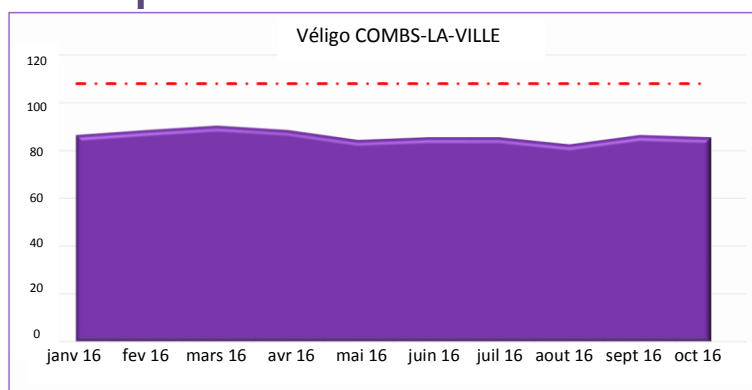
3

VIE ET SUITES DU PROJET

Les consignes connaissent un très bon taux d'abonnement. Un suivi mensuel de l'évolution des abonnements et du fonctionnement global des consignes est effectué par le prestataire.

En octobre 2016 les abonnés sont les suivants :

- 85 abonnés à Combs-la-Ville pour 108 places
- 51 abonnés à Cesson pour 40 places



En 2015, un service de location de VAE a été mis en place en parallèle.

Un projet de raccordement au CNTO (Centre National de Télé-Opération) d'Indigo est en cours. La connexion des consignes Véligo au CNTO permet d'avoir une gestion à distance des consignes pendant les plages horaires où il n'y a pas de présence humaine. Un téléopérateur assure ainsi l'assistance des clients via le réseau d'interphonie (alarme, caméra...)

4

CONTACT

Direction des Transports et des Mobilités de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info